

Compte-rendu de la séance du Conseil Communautaire en date du 10 avril 2008

Séance du 10 avril 2008,

Le premier avril deux mil huit, convocation du Conseil Communautaire a été adressée individuellement à chaque délégué titulaire et suppléant pour le dix avril deux mil huit à 19 heures, date à laquelle le Conseil Communautaire s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, sous la Présidence de Monsieur Serge MACUDZINSKI, Président.

Nombre de délégués en exercice : 18 **Présents : 16** **Votants : 18**

Etaient présents : Messieurs BEGHIN, BESSET, BLARY, DARSONVILLE, DEVOS, DION, EUVERTE, LE BARS, LEFEVRE, MACUDZINSKI, PARENT, Madame PELFORT, Messieurs ROSIER, ROTH, VACHER, Madame VOLLEREAU membres titulaires, Messieurs BLANCHARD, CAQUET, JOOS, Mesdames SALVADOR, SOREL, SVITEK.

Etaient absents représentés : Monsieur DINARD par Monsieur JOOS, Monsieur TANGUY pouvoir à Monsieur MACUDZINSKI.

Secrétaire de séance : Madame DUBUT



Monsieur Serge MACUDZINSKI, Président sortant a procédé à l'appel nominal et a déclaré le Conseil Communautaire installé.

Sous la présidence de Monsieur EUVERTE, doyen d'âge, le Conseil Communautaire a procédé à l'élection du Président. Monsieur Macudzinski a répondu à l'appel à candidature. A l'issue du scrutin à bulletins secrets Monsieur Serge MACUDZINSKI a été proclamé, avec 18 voix, Président de la Communauté de Communes.

Monsieur le Président tient à remercier ses collègues pour la confiance qu'ils lui renouvellent en le plaçant de nouveau à la présidence de la Communauté de Communes.

Il rappelle que la Communauté de Communes a pris le parti d'une démarche prudente, du respect du fait communal et de la volonté des élus de chacune des communes. Il indique qu'elle s'est donnée pour ligne de conduite la recherche de l'unanimité et en tout cas de ne rien imposer à une commune sans qu'elle soit consentante.

Il souligne que la communauté de communes s'est appuyée, pour réussir, sur une réelle bonne entente, un travail d'équipe véritable, un partage des tâches qui ont été à l'origine d'une amitié vraie entre les maires et les conseillers communautaires. Il précise qu'il souhaite que celle-ci continue d'autant qu'elle s'est révélée productrice d'une efficacité.

Il indique que la démarche des conseillers communautaires a voulu privilégier celle de travailler à ce que les habitants du territoire de Pierre Sud Oise aient conscience d'appartenir à un territoire, participer à des volontés communes.

Il rappelle les dossiers de Pierre Sud Oise qui ont été menés dans le domaine de la communication et plus particulièrement le site Internet, les réalisations dans le domaine de la collecte et du traitement des déchets ménagers, ou dans celui de la restauration scolaire. Il précise que le Conseil Communautaire a agi dans le cadre des compétences que lui ont confiées les conseils municipaux et y a ajouté la volonté d'aider à la coopération intercommunale en laissant la responsabilité et les compétences aux communes comme cela a été le cas pour la restauration scolaire.

Il propose au Conseil Communautaire de continuer à veiller à ne pas alourdir la charge fiscale que supporte les familles. Il rappelle que l'Etat, par l'intermédiaire de la réforme de la taxe professionnelle a, en 2007, ponctionné 235000 € sur le budget de la Communauté de Communes même si le remboursement de 43000 € a été obtenu suite aux différentes actions menées.

Il souhaite que la Communauté de Communes continue à répondre aux besoins exprimés par la population mais aussi par le territoire, au premier rang desquels la mise en place d'un réseau de transport urbain qui pourrait être maillé sur le réseau du STAC creillois et du DUC cantilien. Il souhaite également que le travail commencé en direction de l'enfance et de la petite enfance se poursuive tout comme celui engagé sur le portage de repas à domicile pour les personnes âgées et handicapées.

Il indique que la Communauté de Communes pourra continuer à travailler sur la valorisation du patrimoine, l'abbatiale de Saint Leu, les berges de l'Oise, la Maison de la Pierre du Sud de l'Oise, les sentiers de randonnées, l'église de Saint Vaast à sauver, sur la mise en place d'une structure d'aménagement du territoire et rappelle qu'une charte de coopération a été signée avec la Communauté de l'Agglomération Creilloise.

Enfin, avant de remercier de nouveau l'assemblée, il souligne que la Communauté de Communes a de grands projets à réaliser et qu'elle doit compter pour cela sur ce que chaque conseillers communautaires peut apporter et éviter les ornières de la division que les conseillers ont su éviter et précise que le Conseil Communautaire pourra, comme par le passé, compter sur l'aide d'Alain Blanchard, conseiller général de l'Oise.

Il a été ensuite procédé, sous la présidence de Monsieur MACUDZINSKI, nouvellement élu, à l'élection des vice-présidents dans les mêmes conditions que l'élection du président, Monsieur DARSONVILLE a été proclamé, avec 15 voix, 1^{er} vice-président, Monsieur LEFEVRE a été proclamé 2^{ème} vice-président avec 18 voix.

Enfin il a été procédé à l'élection des membres du Bureau lequel est constitué du président, des vice-présidents et de 5 membres. Monsieur le Président propose que les maires soient membres du Bureau et que la dernière place de membre soit proposée à un élu de Saint Leu d'Esserent, ville la plus importante de la Communauté de Communes.

Monsieur BESSET, maire de Saint Leu d'Esserent, félicite Monsieur Macudzinski pour sa réélection au poste de Président et pour le travail accompli par la Communauté de Communes.

Il indique qu'il proposera que des délégués de Saint Leu participent aux différentes commissions et représentent Pierre Sud Oise au sein de différents organismes.

Il souligne que Saint Leu représente 47% de la population de la Communauté de Communes et 44% de ses ressources, et apprécie, qu'à ce titre, 2 postes au sein du Bureau soient proposés à la ville qu'il représente.

Il propose que 1 ou 2 postes de vice-présidents supplémentaires soient créés dans les prochains mois.

Monsieur le Président indique que la ville de Saint Maximin contribue très largement aux ressources de Pierre Sud Oise et précise, en ce qui concerne la création de postes supplémentaires de vice-présidents, que la proposition n'est pas rejetée et qu'elle sera débattue en conseil. Il rappelle que cette création de nouveaux postes entraînera une modification des statuts de Pierre Sud Oise et nécessitera l'accord des conseils municipaux.

Messieurs BESSET (16 voix), DION (18 voix), EUVERTE (15 voix), ROSIER (18 voix) , TANGUY (18 voix) sont élus membres du Bureau.

Suite à l'installation des délégués dans leurs fonctions de conseillers communautaires et aux élections du Président, des Vice-présidents et des membres du Bureau, le Conseil Communautaire a poursuivi, sous la Présidence de Monsieur Serge MACUDZINSKI, nouvellement élu, l'étude des points inscrits à l'ordre du jour.

Indemnités du Président et des Vice-Présidents

Monsieur le Président indique que les indemnités du président et des vice-présidents de la Communauté de Communes doivent être déterminées en appliquant au montant du traitement brut mensuel 1015 de la fonction publique les taux suivants :

Pour le Président : au maximum 48,75% de l'indice 1015 soit 48,75% de 3 741,25 € (au 1^{er} mars 2008) soit une indemnité maximale de 1 823,86 €

Pour les vice-présidents : au maximum 20,63% de l'indice 1015 soit une indemnité maximale de 771,82 €.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de fixer l'indemnité du Président à 48,75% de l'indice 1015 et l'indemnité des vice-présidents à 20,63% de l'indice 1015.

Composition de la Commission d'Appel d'Offres

Monsieur le Président propose de procéder, conformément à la réglementation, au vote à bulletins secrets et au scrutin de liste des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants de la Commission d'appel d'offres.

La liste constituée comme suit est soumise au vote :

Membres titulaires : Jean-Pierre DEVOS, Jean-Michel DARSONVILLE, Jacques VACHER, Michel EUVERTE, Michel BLARY

Membres suppléants : Pierre BEGHIN, Loïc LE BARS, Yann LEFEVRE, Frédéric BESSET, Jean-Luc DION.

Ont obtenu : Messieurs DEVOS, DARSONVILLE, VACHER, EUVERTE, BLARY, DION, LE BARS, BEGHIN, LEFEVRE, 18 voix, Monsieur BESSET 17 voix, Monsieur BLANCHARD 1 voix.

La Commission d'Appel d'Offres est donc constituée comme suit :

Président : Serge MACUDZINSKI

Membres titulaires : Jean-Pierre DEVOS, Jean-Michel DARSONVILLE, Jacques VACHER, Michel EUVERTE, Michel BLARY

Membres suppléants : Pierre BEGHIN, Loïc LE BARS, Yann LEFEVRE, Frédéric BESSET, Jean-Luc DION.

Composition des commissions

Le Président rappelle que le fonctionnement de la Communauté de Communes est assuré au travers de 9 commissions :

1. Développement Economique
2. Urbanisme et Cohérence Territoriale
3. Culture
4. Finances
5. Environnement
6. Communication
7. Enfance/Petite Enfance
8. Transports
9. Tourisme

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, la composition des commissions comme suit, celles-ci étant placées sous la responsabilité du 1^{er} de ses membres :

1. Développement Economique

Frédéric BESSET

Claude DINARD

Serge MACUDZINSKI

2. Urbanisme et Cohérence Territoriale

Serge MACUDZINSKI

Laurent PARENT

Jean-Michel DARSONVILLE

Didier ROSIER

Sébastien ROTH

Alain BLANCHARD

Brigitte SVITEK

3. Culture

Didier ROSIER

Jacques VACHER

Pierre BEGHIN

Martine DUBUT

Agnès PELFORT

Michel BLARY

Bénédicte SOREL

Claude DINARD

4. Finances

Michel EUVERTE

Martine VOLLEREAU

Alain BLANCHARD

Loïc LE BARS

Laurent PARENT

5. Environnement

Frédéric TANGUY

Jean-Jacques DAUBRESSE

Martine DUBUT

Eva SALVADOR

6. Communication

Jean-Pierre DEVOS

Agnès PELFORT

Sébastien ROTH

7. Enfance/Petite Enfance

Jean-Michel DARSONVILLE

Martine DUBUT

Brigitte SVITEK

Rodrigue JOOS

Alain BLANCHARD

Pierrette RELAUT

8. Transports

Yann LEFEVRE

Frédéric BESSET

Eva SALVADOR

Michel BLARY

Jean-Pierre DEVOS

Jacques VACHER

Rodrigue JOOS

Laurent PARENT

Serge MACUDZINSKI

9. Tourisme

Agnès PELFORT

Rodrigue JOOS

Pierre BEGHIN

Alain BLANCHARD

Frédéric BESSET

Jean-Luc DION

Désignation des représentants de Pierre Sud Oise

➤ **Syndicat Mixte du S.C.O.T.**

Monsieur le Président rappelle que le syndicat mixte a pour compétences outre l'élaboration, la révision et le suivi du Schéma de Cohérence Territoriale, la réalisation de toute étude spécifique à l'habitat conduisant à l'élaboration de programmes locaux de l'habitat.

Il souligne l'importance de ce syndicat en rappelant que sans un avis favorable et majoritaire du conseil syndical sur la création de la zone d'activité et de services de 20 hectares sur le territoire de Saint Maximin, pour laquelle la Communauté de Communes percevra la taxe professionnelle, ce projet n'aurait pu voir le jour.

Il rappelle que conformément aux statuts du SCOT, le Conseil Communautaire, doit désignés 9 membres titulaires ainsi que des membres suppléants, lesquels peuvent être au maximum en nombre égal à celui des titulaires. Il propose donc que soit désignés 9 délégués suppléants.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de désigner Messieurs MACUDZINSKI, EUVERTE, ROSIER, DARSONVILLE, TANGUY, LEFEVRE, DION, ROTH et PARENT délégués titulaires et Messieurs CAQUET, DAUBRESSE, DINARD, DEVOS, BESSET, BLANCHARD, LE BARS, BLARY et Madame SVITEK délégués suppléants.

➤ **Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise**

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes est adhérente au Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise (SMVO) qui a en charge le traitement des déchets ménagers, la gestion des déchetteries ainsi que l'ensemble des relations avec différents partenaires tels Eco-Emballages ou l'ADEME.

Il précise qu'étant adhérente à ce syndicat la Communauté de Communes doit y être représentée et désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants afin de siéger au Comité Syndical.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de désigner Madame SALVADOR, Messieurs VACHER et MACUDZINSKI délégués titulaires et Madame DUBUT et Messieurs JOOS ET BLANCHARD délégués suppléants.

➤ **Office de Tourisme**

Monsieur le Président indique que les statuts de l' Office de Tourisme de Pierre Sud Oise prévoient à leur article 12 que cette association serait administrée par un conseil d'administration de 21 membres dont 7 représentants de la Communauté de Communes désignés par le Conseil Communautaire pour la durée du mandat de ce dernier.

Le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité, de désigner Mesdames PELFORT et DUBUT, Messieurs JOOS, BLARY, MACUDZINSKI, BEGHIN et LE BARS afin de représenter la Communauté de Communes au sein du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme.

➤ **OCIDO**

Monsieur le Président indique que la Communauté de Communes étant adhérente à l'Office de Coopération Intercommunale du Département de l'Oise qui a pour mission, entre autres, d'apporter tout conseil dans les domaines administratifs, juridiques, fiscaux aux collectivités, elle doit être représentée lors de son assemblée générale.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de désigner Monsieur DARSONVILLE délégué titulaire et Monsieur LEFEVRE délégué suppléant.

➤ **Oise Sud Initiative**

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes est adhérente à la plateforme d'initiatives locales Oise Sud Initiative, laquelle a pour mission d'aider les personnes désireuses de créer leur propre entreprise.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de désigner Monsieur BESSET délégué titulaire et Monsieur ROSIER délégué suppléant afin de représenter la Communauté de Communes au sein du Conseil d'Administration de Oise Sud Initiative.

➤ **ADICO**

Monsieur le Président rappelle qu'afin de pouvoir bénéficier d'une assistance à l'utilisation de ces logiciels de comptabilité et de paie, la Communauté de Communes est adhérente à l'ADICO (Association Départementale d'Informatisation des Communes de l'Oise) et qu'elle doit à ce titre désigner un délégué titulaire et un suppléant afin de siéger à l'assemblée générale.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de désigner Madame VOLLEREAU déléguée titulaire et Monsieur DEVOS délégué suppléant.

➤ **CNAS**

Monsieur le Président indique que la Communauté de Communes est adhérente au Comité National d'Action Sociale et qu'elle doit donc être représentée lors de l'assemblée départementale du CNAS qui se réunit annuellement.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de désigner Monsieur PARENT « délégué local des élus ».

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président propose aux conseillers communautaires d'intervenir s'ils le souhaitent.

Monsieur BLANCHARD adresse ses félicitations aux membres du Conseil Communautaire.

Il souligne que les résultats des élections municipales sont issus du suffrage universel et qu'ils ne peuvent être discutés. Il indique que les conseillers communautaires seront peut-être eux aussi amenés à être désignés au suffrage universel.

Il souligne l'engagement de la ville de Saint Leu d'Esserent à la création de la Communauté de Communes et indique qu'il est fier d'y avoir participé.

Il rappelle le souhait des conseillers communautaires de travailler pour les habitants dans des conditions démocratiques. Il précise également la volonté et la capacité qu'a eu la Communauté de Communes à rapidement prendre sa place dans le visage institutionnel.

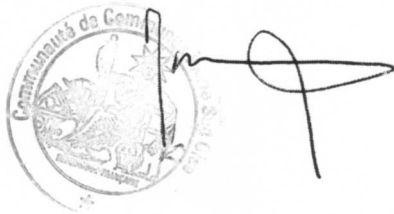
Il tient à ajouter qu'en tant que suppléant, il continuera à apporter son aide aux travaux de Pierre Sud Oise.

Il rappelle enfin que le Conseil Général est un partenaire important de la Communauté de Communes et qu'en tant que Vice-président, il continuera à apporter son aide et son soutien, sous la responsabilité du Président du Conseil Général, aux projets de Pierre Sud Oise.

Monsieur le Président clôture la séance à 21h10.

Vu pour être affiché le 15 avril 2008, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président,

A circular official stamp of the Communauté de Communes de Pierre Sud Oise is partially visible. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Serge Macudzinski'. The signature is written in a cursive style with a long horizontal stroke extending to the right.

Serge MACUDZINSKI